

Participation de la population au développement durable – Révision du PLU

La Révision du Plan Local d'Urbanisme est un moment important pour la Collectivité puisqu'elle va définir l'évolution du territoire communal et ses choix de développement pour une dizaine d'années.

Engagée en juin 2009, la révision du PLU est aujourd'hui bien avancée.

Le Bureau d'études, après plusieurs réunions a établi le diagnostic et réalisé les études annexes indispensables (diagnostic agricole, schéma directeur des eaux pluviales, zonage d'assainissement, plan d'accessibilité etc...)

La 2^{ème} étape a été l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en concertation avec les services de l'Etat, les chambres consulaires et autres personnes publiques associées. Ce PADD est une phase primordiale car il détermine les orientations d'urbanisme et d'aménagement en vue de favoriser le renouvellement urbain, et de préserver entre autres l'environnement, l'agriculture et la qualité architecturale.

Il a été présenté à la population à la salle du Scaouët le 12 mai 2011.

Lors de cette réunion le public a été informé de la volonté de la Commune d'aller encore plus loin dans la prise en compte de l'environnement et du développement durable en s'engageant dans une démarche AEU « Approche Environnementale de l'Urbanisme » et en décidant d'associer largement la population, les associations etc.. à cette opération.

La Commission communale proposera donc à toutes celles et ceux qui veulent s'impliquer dans cette démarche de participer à la réunion d'information et de présentation qui se déroulera à la salle du Scaouët le samedi 3 décembre 2011 à 10h00.

Lors de cette réunion le cabinet G2C présentera et développera toutes les thématiques qui peuvent permettre de transmettre cette démarche AEU dans le PLU, telles que : Energie, déplacements et accessibilité, formes urbaines, eau, biodiversité, bruits et nuisances, déchets et rejets.

L'objectif de cette réunion est de faire émerger des thèmes prioritaires et de proposer ensuite la réalisation d'ateliers thématiques et d'établir les membres qui les composeront.

Les dates des 7 et 14 décembre sont d'ores et déjà retenues pour ces ateliers qui auront lieu également à la salle du Scaouët les jeudis 7 et 14 décembre de 18h00 à 20h00.

La démarche AEU donnera lieu, suite aux ateliers thématiques et à une réunion du comité de pilotage à la rédaction d'une charte. Elle se traduira ensuite réglementairement dans le document d'urbanisme.

Yvon LE CLAINCHE.